

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 20 novembre 2017
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Sandrine FONTAINE donne procuration à Madame Emilie FERRANT
Madame Zohra REKIBI donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
Monsieur Rémy WIGNO donne procuration à Madame Fabienne NADOR
Absent excusé : Monsieur Loris HUG

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance.

1/Compte rendu de la séance 18 septembre 2017

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 18 septembre 2017

2/Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-17-001 portant création d'une Communauté d'Agglomération par fusion entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, la Communauté de Communes des Trois Cantons, la Communauté de Communes des Balcons du Lomont et la Communauté de Communes du Pays de Pont de Roide et extension aux communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C 2017/48 du 30 mars 2017 approuvant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C 2017/21 arrêtant les montants provisoires des attributions de compensation ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 26 septembre 2017.

Le 26 septembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C

du Code Général des Impôts, d'approuver les montants définitifs des attributions de compensation résultant :

- De la création au 1^{er} janvier 2017 d'une nouvelle Communauté d'Agglomération à fiscalité professionnelle unique.
- Des transferts de compétence en matière de :
 - o Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
 - o Zones d'activités,
 - o Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,
 - o Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT.

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Madame la Présidente de la CLECT.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, **à l'unanimité** de ses membres, décide,

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 26 septembre 2017 tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- De notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

3/Approbation CRAC 2016

Monsieur le Maire présente les éléments Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) et bilan financier arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC des Hauts Bois.

Les principaux éléments sont :

Coût prévisionnel à 3 621 541€ HT

Participation communale inchangée à 145 555 €

Prolongation de la concession de 18 mois soit au 28 juin 2019 afin de permettre l'achèvement de la commercialisation et la liquidation de l'opération tels que proposés dans l'avenant n°8 joint.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération

Le Conseil Municipal **à l'unanimité**

APPROUVE le présent CRAC contenant le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC des Hauts Bois à Vieux-Charmont fixant le coût prévisionnel des dépenses et des recettes à 3 621 541 euros HT.

APPROUVE la participation communale de la ville à 145 555 €

APPROUVE la prolongation de la concession de 18 mois soit jusqu'au 28 juin 2019.

Monsieur le Maire ajoute que la totalité des parcelles a été vendue, cependant il reste quelques points à finaliser et plus particulièrement la prise en charge du bassin de rétention qui s'est effondré et l'enrobé du parking à proximité du point R enterré.

4 /Convention de coordination entre la police municipale de Vieux-Charmont et les forces de sécurité de l'état

Les missions de la Police Municipale ont été redéfinies par la loi n° 99-291 du 15 avril 1999, relative aux polices municipales. La présente convention, établie conformément aux dispositions de l'article L512-4 du Code de la Sécurité Intérieure, détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

La signature de cette convention a pour objet la définition de la complémentarité d'actions entre les polices et la répartition des compétences, et permet l'armement de l'agent de la police municipale.

C'est dans ce cadre que la création de cette convention est proposée afin que soient affichés les objectifs de l'action de la Police Municipale comme force de proximité, dédiée prioritairement à la prévention et à la tranquillité publique. Les modalités opérationnelles de coordination sont arrêtées par concertation entre le responsable des forces de sécurité de l'Etat et le responsable de la police municipale.

Au travers cette convention, est réaffirmée le champ d'action de la Police Municipale de VIEUX-CHARMONT : il s'étend sans exclusivité sur l'ensemble du territoire de la commune. La Police Municipale exerce le lundi (13h00-18h00), le mardi (08h00-12h15/13h00-18h00), le mercredi (13h30-17h45), le jeudi (08h00-12h15/13h00-18h00), et le vendredi (08h00-12h15/13h00-18h00). L'effectif est d'un agent de police municipale. Son action s'appuie, au quotidien, sur l'application des arrêtés municipaux et vise à apporter, dans son domaine d'intervention, des réponses aux sollicitations que les usagers transmettent en mairie.

Cette convention précise les domaines privilégiés d'action de la police municipale. La police municipale se voit confier la surveillance à titre principal des voies publiques, des bâtiments communaux, des établissements scolaires, des manifestations sportives et culturelles, des cérémonies patriotiques, de la circulation et du stationnement.

Cette convention met l'accent sur la coordination opérationnelle entre la police municipale et la police nationale au travers de service coordonnée (contrôles routiers, ...).

Cette convention de coordination est conclue pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter les présentes dispositions,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de coordination,**

Adopté à l'unanimité.

5/Décision modificative budget communal : ouverture de crédit pour régularisation de l'actif

En 2017, la commune a vendu un terrain de 57 a 42 ca à la SARL ARTI PARC représentée par Monsieur ALPHONSE-FELIX, ne figurant pourtant pas dans l'actif de la commune.

Dans un objectif de qualité comptable et afin de pouvoir comptabiliser les écritures relatives à cette cession, il convient de réintégrer la valeur du terrain cédé dans l'actif par opérations d'ordre budgétaires.

Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits budgétaires suivants :

- 71 535 € en recette au compte 1021, chapitre 041
- 71 535 € en dépense au compte 2111, chapitre 041.

Adopté à l'unanimité.

6/Créances éteintes admission en non valeur

Madame la trésorière municipale propose au conseil municipal une admission en non valeur pour une somme qu'elle n'a pas réussi à recouvrer à l'encontre d'une personne pour un montant total de 296.41 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non valeur des créances pour un total de 296.41 €

DEMANDE l'émission du mandat correspondant au compte 6542

7/Questions Diverses

-Monsieur Yves LENZI remercie les enfants du Conseil Municipal des Jeunes pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre.

-Madame Renée BARTHES informe qu'un spectacle de marionnettes est programmé le 25 novembre à RJJ « derrière la porte », trois représentations : 10h30, 14h et 16h30.

Madame BARTHES ajoute que le cendrier sur le parking des écoles est trop petit.

-Monsieur Guy BIGANZOLI : la soirée « Beaujolais » a été une grande réussite, avec comme chaque année 160 personnes.

-Monsieur Guy FRANÇAIS fait part d'une situation de profonde incompréhension avec Monsieur le Maire.

-Madame Fabienne NADOR : lors des deux conseils d'école (primaire et maternelle), les enseignants ont fait part de leur volonté de maintenir la semaine de 4,5 jours, les activités péri éducatives vont donc perdurer mais une réflexion devra être menée concernant la gratuité notamment en cas de disparition de l'aide de l'Etat.

Une réunion du Conseil Municipal des Jeunes est programmée le 2 décembre avec la visite de l'atelier de Madame THOREY.

-Madame Barbara KUBICKI demande si les problèmes d'éclairage à la rue des Boigenets ont été résolus. Monsieur le Maire indique que la cellule qui commande l'éclairage public est pilotée par satellite. Le programme de cette cellule n'appartenant pas à la commune, nous étions donc tributaires d'une entreprise. Ce problème a été réglé depuis le 14 novembre.

-Madame Annie BERNIER fait part de la situation familiale très compliquée de deux enfants qui ont besoin d'une aide au niveau des devoirs scolaire. Ils participent deux fois par semaine à l'aide aux devoirs avec des bénévoles. Etant seuls, Monsieur le Maire propose qu'un intervenant recruté par la commune fasse également de l'aide aux devoirs les deux autres jours.

Madame BERNIER s'interroge également sur les conséquences financières inhérentes à la suppression de la taxe d'habitation pour une très grande majorité des administrés. Monsieur le Maire répond que l'Etat s'est engagé à reverser à l'euro prêt, condition indispensable pour assurer l'équilibre budgétaire et continuer à investir.

-Madame Emilie FERRANT informe des manifestations à venir :

- « les Allenjoyeux Drilles » pièce de théâtre le 1 décembre à RJJ entrée libre
- exposition peinture Colette ROULIN du 2 au 17 décembre à RJJ.

Le 4ème salon des créatrices a été une réussite avec 20 exposantes et un public nombreux. Madame FERRANT remercie toutes celles et ceux qui l'ont aidée et notamment Agathe KUBICKI.

-Madame Séverine ZELLER demande l'état d'avancement de deux projets : la fontaine de Baverey ainsi que l'ex caserne des pompiers. Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas encore pu faire l'acquisition du terrain concernant la fontaine et que le projet de l'ex caserne se fera en 2019 avec au rez-de-chaussée la création de salles associatives destinées plus particulièrement à l'amicale des sapeurs pompiers et des appartements au 1^{er} et dernier étage.

Madame ZELLER propose qu'une réflexion soit menée sur l'occupation du rez-de-chaussée.

-Monsieur Gérard MARTIN : la commission se réunit le lundi 27 novembre pour préparer le repas de Noël, le Téléthon aura lieu le 9 décembre à la base de loisirs de Brognard avec notamment une marche aux flambeaux.

-Monsieur Patrick WALTER informe :

- les panneaux lumineux sont à nouveau fonctionnels,
- le site internet de la commune a été mis jour,
- La commission information va débiter la préparation du diaporama des vœux du Maire.

Monsieur Guy FRANÇAIS demande si Monsieur le Maire à quelque chose à rajouter. Monsieur le Maire précise « pas pour l'instant ».

Séance levée à 21h30.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{ème} Adjointe		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
WALTER Patrick, 3 ^{ème} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{ème} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{ème} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{ème} Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine		X	Donne procuration à Madame Emilie FERRANT
HUG Loris		X	
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy		X	Donne procuration à Madame Fabienne NADOR
ZELLER Séverine	X		